

NUMÉRO DE LA DÉCISION : QCRA10-00060  
DATE DE LA DÉCISION : 20101005  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 2-Q-330610-102-SI  
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : Q10-06267-6  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Patricia Caron

---

Personne(s) visée(s) :

9110-1691 QUÉBEC INC.

Demandeur

NIR : R-035205-5 Dossier : 2-Q-330610

### **DÉCISION**

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9110-1691 QUÉBEC INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

**PAR CES MOTIFS,**

**ACCUEILLE**

**AUTORISE**

MARQUE :

ANNÉE :

NUMÉRO DE SÉRIE :

À L'ACQUÉREUR SUIVANT :

**la Commission des transports du Québec :**

la demande;

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

KENWORK

2000

1XKDD60X4YJ958607

CAMIONS FREIGHTLINER RIVIÈRE-DU-LOUP INC.

---

Patricia Caron  
Personne désignée

---

<sup>1</sup> Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

<sup>2</sup> L.R.Q. c. P-30.3.